



Envoyé en préfecture le 05/05/2026

Reçu en préfecture le 05/05/2026

Publié le

ID : 077-257705566-20260428-DL20260420-BF

# Note de Présentation

# Budget Primitif 2026

## INTRODUCTION

L'article L. 1612-35 du Code Général des Collectivités Territoriales – CGCT prévoit l'obligation, pour l'ensemble des collectivités, de joindre au Budget Primitif, une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le budget est un acte réglementaire qui délimite le cadre dans lequel va s'exercer la gestion pour la période de référence.

Le budget s'exécute selon un calendrier précis et se compose de différents documents budgétaires.

Cet acte de prévision est soumis à des règles de gestion et de présentation issues du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et des nomenclatures comptables et budgétaires applicables.

La présentation de l'ensemble des documents budgétaires officiels faisant l'objet d'un vote en Assemblée Délibérante et d'une transmission au contrôle de légalité doit répondre à un formalisme précis, tant sur la forme que sur le fond.

Le budget se présente sous la forme de deux sections, exploitation et investissement et le montant des dépenses et des recettes de chacune des deux sections doit être équilibré. Les dépenses et les recettes sont regroupées par chapitre budgétaire, ventilé chacun par article comptable.

Le budget primitif 2026 reprend les orientations budgétaires présentées lors du Comité Syndical du 3 Mars 2026.

Envoyé en préfecture le 05/05/2026

Reçu en préfecture le 05/05/2026

Publié le

ID : 077-257705566-20260428-DL20260420-BF

## BALANCE GENERALE DU BUDGET PRIMITIF 2026

Envoyé en préfecture le 05/05/2026

Reçu en préfecture le 05/05/2026

Publié le

ID : 077-257705566-20260428-DL20260420-BF

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
VOTE	Crédits d'Exploitation votés au titre de l'exercice	2 089 742,00 €	1 271 396,00 €
REPORT	Restes à Réaliser de l'exercice précédent	- €	- €
	002 Résultat d'Exploitation reporté	- €	818 346,00 €
<b>TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION</b>		<b>2 089 742,00 €</b>	<b>2 089 742,00 €</b>
		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
VOTE	Crédits d'Investissement votés au titre de l'exercice	1 246 067,82 €	1 127 056,00 €
REPORT	Restes à Réaliser de l'exercice précédent	1 184 065,18 €	1 448 863,00 €
	001 Résultat d'Investissement reporté	145 786,00 €	- €
<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>2 575 919,00 €</b>	<b>2 575 919,00 €</b>
<b>TOTAL DU BUDGET PRIMITIF</b>		<b>4 665 661,00 €</b>	<b>4 665 661,00 €</b>

## I. Section d'exploitation

### 1. Dépenses d'exploitation : 2 089 742,00 €

- Charges à caractères générales – Chapitre 011 : 934 370 €  
→ Ensemble des crédits alloués au fonctionnement du syndicat, notamment :
  - Achat d'eau pour les communes de Nonville, Treuzy Levelay et la commune déléguée de Veneux les Sablons – MLO ;
  - Gestion patrimoniale des réseaux et des ouvrages ;
  - Etudes technico-financières pour le mode de gestion du service et l'assistance pour le suivi des DSP ;
- Charges de personnel – Chapitre 012 : 307 600 €  
→ Les missions du SIDEAU sont assurées par le personnel du SIDASS Moret Seine et Loing et les services supports de la CC Moret Seine et Loing  
→ Remboursement des frais de personnel aux nouvelles communes actuellement en régie
- Atténuation de produits – Chapitre 014 : 32 000 €  
→ Inscription du reversement des redevances collectées pour l'Agence de l'Eau
- Autres charges de gestion courante – Chapitre 65 : 80 017 €  
→ Crédits pour les indemnités des élus, le reversement des redevances ANC collectées par les régies au SIDASS et l'hébergement maintenance du logiciel de comptabilité.
- Charges financières – Chapitre 66 : 53 700 €  
→ Ce chapitre permet de payer les intérêts de la dette (taux moyen au 1<sup>er</sup> Janvier 2026 : 1,80 %)
- Charges spécifiques – Chapitre 67 : 31 000 €  
→ Ce chapitre regroupe les opérations n'entrant pas dans le cadre des opérations courantes, car non récurrentes comme la réduction de titres sur des exercices antérieurs.
- Dotations aux provisions et dépréciation des actifs circulants – Chapitre 68 : 10 000 €  
→ Ce chapitre prévoit des provisions pour couvrir le risque d'irrecouvrabilité de certaines recettes

D'autres chapitres viennent compléter les dépenses de fonctionnement et relèvent des opérations d'ordre :

- L'amortissement est défini d'une manière générale comme étant la réduction irréversible répartie sur une période déterminée – Pour l'année 2026 : 341 055 €
- Le virement vers la section d'investissement pour 300 000 € permet de financer les opérations d'investissement et de réduire le recours à l'emprunt

Ces dotations étant transférées en section d'investissement « recettes », elles assurent une ressource propre interne permettant de couvrir le remboursement de la dette en capital

Envoyé en préfecture le 05/05/2026 Reçu en préfecture le 05/05/2026 Publié le ID : 077-257705566-20260428-DL20260420-BF
--

## 2. Recettes d'exploitation : 2 089 742,00 €

- Produits des services – Chapitre 70 : 1 151 706 €

→ Ce chapitre constate les redevances perçues par le SIDEAU pour le financement de ces opérations

Le Comité Syndical du 17 Décembre 2025 a reconduit les redevances appliquées en 2025

Dans le cadre du contrat de Délégation de Service Public du SIDEAU, la rémunération du Syndicat définit par délibération du 22 Décembre 2016 se décompose comme suit :

- ◆ Part variable à 0,7817 € HT par mètre cube d'eau consommé ;
- ◆ Part fixe annuelle à 15,15 € HT annuel ;
- ◆ Redevance prévisionnelle pour l'année 2026 – Période du 1<sup>er</sup> Juillet 2025 au 30 Juin 2026 ≈ 590 000 € ;

Dans le cadre de l'application du contrat de Délégation de Service Public du Budget Eau de Veneux, la rémunération du Syndicat est fixée depuis le 1<sup>er</sup> Janvier 2024 comme suit :

- ◆ Part variable à 1,2817 € HT par mètre cube d'eau consommé ;
- ◆ Part fixe annuelle à 0 € HT ;
- ◆ Redevance prévisionnelle pour l'année 2026 – Période du 1<sup>er</sup> Juillet 2025 au 30 Juin 2026 ≈ 314 000 € ;

Dans le cadre de l'adhésion des communes au 1<sup>er</sup> Janvier 2025, les redevances sont maintenues à celles de 2024 :

→ Commune de Nonville :

- ◆ Part variable à 2,765 € HT par mètre cube d'eau consommé ;
- ◆ Redevance prévisionnelle pour l'année 2026 – Période du 1<sup>er</sup> Juillet 2024 au 30 Juin 2025 ≈ 64 700 € ;

→ Commune de Treuzy-Levelay :

- ◆ Part variable à 3,00 € HT par mètre cube d'eau consommé ;
- ◆ Part fixe annuelle à 8,00 € HT ;
- ◆ Redevance prévisionnelle pour l'année 2026 – Période du 1<sup>er</sup> Décembre 2025 au 30 Novembre 2026 ≈ 75 000 € ;

→ Commune de Villemer :

- ◆ Part variable à 2,65 € HT par mètre cube d'eau consommé ;
- ◆ Part fixe annuelle à 9,30 € HT ;
- ◆ Redevance prévisionnelle pour l'année 2026 – Période Années 2025 et 2026 ≈ 108 000 € ;

La redevance « Contre-valeur Performance Eau » issue de la réforme des redevances des Agences de l'Eau est incluse dans les produits conformément à la délibération 2025.12.43

Envoyé en préfecture le 05/05/2026

Reçu en préfecture le 05/05/2026

Publié le

ID : 077-257705566-20260428-DL20260420-BF

- Subventions d'exploitation – Chapitre 74 : 40 000 €  
→ Ce chapitre constate les subventions que l'Agence de l'Eau peut octroyer pour des études, notamment le Schéma Directeur d'Alimentation de l'Eau Potable (Provision)
- Autres produits de gestion courante – Chapitre 75 : 28 890 €  
→ Ce chapitre constate les frais de contrôle versés par le délégataire conformément aux contrats de DSP
- Opérations d'ordre de transfert entre sections – Chapitre 042 : 50 800 €  
→ Amortissement des subventions d'équipement
- Reprise du résultat antérieur - excédent : 818 346 €  
→ Le déficit d'investissement 2025 est corrigé de l'excédent de financement des restes à réaliser 2025

Envoyé en préfecture le 05/05/2026

Reçu en préfecture le 05/05/2026

Publié le

ID : 077-257705566-20260428-DL20260420-BF

## Récapitulatif de la section d'exploitation

Dépenses d'exploitation	Budget 2025	Budget 2026
Charges à caractère général	1 086 039 €	934 370 €
Charges de personnel	319 656 €	307 600 €
Atténuation de produits	28 740 €	32 000 €
Autres charges de gestion courante	26 700 €	80 017 €
Charges financières	21 640 €	53 700 €
Charges spécifiques	21 040 €	41 000 €
Dépenses imprévues	7 702 €	0 €
<b>Dépenses réelles</b>	<b>1 511 517 €</b>	<b>1 448 687 €</b>
<b>Dépenses d'ordre</b>	<b>665 820 €</b>	<b>641 055 €</b>
<b>Dépenses d'exploitation</b>	<b>2 177 337 €</b>	<b>2 089 742 €</b>

Recettes de Fonctionnement	Budget 2025	Budget 2026
Produit des services	1 105 800 €	1 151 706 €
Subventions d'exploitation	0 €	40 000 €
Autres produits de gestion courante	27 800 €	28 890 €
Produits spécifiques	88 594 €	0 €
Reprises sur provisions et dépréciations	0 €	0 €
<b>Recettes réelles</b>	<b>1 222 194 €</b>	<b>1 220 596 €</b>
<b>Recettes d'ordre</b>	<b>34 812 €</b>	<b>50 800 €</b>
Excédent N – 1 reporté	920 331 €	818 346 €
<b>Recettes d'exploitation</b>	<b>2 177 337 €</b>	<b>2 089 742 €</b>

Envoyé en préfecture le 05/05/2026

Reçu en préfecture le 05/05/2026

Publié le

ID : 077-257705566-20260428-DL20260420-BF

	Budget 2025	Budget 2026
Dépenses réelles	1 511 517 €	1 448 687 €
Recettes réelles	1 222 194 €	1 220 596 €
Epargne de gestion (hors intérêts de la dette)	- 267 683 €	- 174 391 €
Epargne Brute (CAF Brute)	- 289 323 €	- 228 091 €
Remboursement du capital	124 150 €	154 000 €
Epargne Nette (CAF Nette)	- 413 473 €	- 382 091 €
Encours de dette au 1 <sup>er</sup> Janvier	694 227 €	1 373 176 €

	Budget 2025	Budget 2026
Dépenses réelles d'exploitation / population	70,10 €	66,49 €
Recettes réelles d'exploitation / population	56,69 €	56,02 €
Dépenses d'équipement brut / population	140,30 €	102,12 €
Encours de dette 1 <sup>er</sup> Janvier / population	32,20 €	63,02 €
Encours de dette 1 <sup>er</sup> Janvier / recettes réelles	56,80 %	112,50 %
Dépenses de personnel / dépenses réelles	21,15 %	21,23 %
Dépenses d'équipement brut / recettes réelles	247,51 %	182,28 %
Dépenses réelles et remboursement dette / recettes réelles	133,83 %	131,30 %

## II. Section d'investissement

Envoyé en préfecture le 05/05/2026

Reçu en préfecture le 05/05/2026

Publié le

ID : 077-257705566-20260428-DL20260420-BF

### 1. Dépenses d'Investissement : 1 391 853,82 € + RAR 2025 : 1 184 065,18 €

- Dépenses d'Equipements – Chapitres 21 et 23 : 1 040 867,82 € + RAR 2025 : 1 184 065,18 €

Ce chapitre regroupe des opérations structurantes actées par le Comité Syndical lors de la séance du 3 Mars 2026 relatif au Débat sur les Orientations Budgétaires 2026

#### UTF 1 – MORET SUR LOING / SAINT MAMMES

- ⇒ MORET – Réhabilitation du Château d'eau Gros Bois

#### UTF 2 – MONTIGNY SUR LOING

- ⇒ Site Chardonnière – Mise en conformité et raccordement électrique

#### UTF 3 – ECUELLES / EPISY / MONTARLOT

- ⇒ ECUELLES – Réservoir AEP – Conformité et amélioration de l'équipement
- ⇒ MONTARLOT – Réservoir les Cailloux – Remise en état suite à des fissures

#### UTF 5 – VENEUX LES SABLONS

- ⇒ Renforcement des réseaux d'eau potable Rues de la Grenouillère, de la République et Alexandre Chevrier – Suppression de branchements en plomb
- ⇒ Mise en place de débitmètres et suppression de branchements en plomb – Route de Bourgogne, Rues du Vieux Port et du Bois Prieur

#### UTF 4 & 6 – NONVILLE / TREUZY LEVELAY

- ⇒ NONVILLE – Renforcement du réseau d'eau potable Route de Montereau sur 540 ml
- ⇒ NONVILLE / TREUZY LEVELAY – Clos de Nonville – Renouvellement du réseau
- ⇒ TREUZY LEVELAY – Unité de chloration

#### UTF 7 – VILLEMER

- ⇒ Pose de 3 débitmètres et création d'une antenne PEDH

#### OPERATIONS COMMUNES

- ⇒ Sécurisation des sites
- ⇒ Branchement en plomb – Provision lors des travaux liés à la DSP
- ⇒ Gestion patrimoniale – Réseaux et ouvrages – DSP SIDEAU

L'article 29.2.3 du contrat de DSP, relatif à l'amélioration du rendement des réseaux, impose au SIDEAU de renouveler au minimum 150 ml de canalisation par an.

Enveloppe prévisionnelle pour la réalisation de travaux non programmés urgents ou n'entrant pas dans le cadre de la DSP

- Emprunts – Chapitre 16 : 154 400 €  
→ Remboursement de la dette en capital pour les emprunts bancaires et des avances à taux 0 % de l'agence de l'Eau  
L'encours de dette au 1<sup>er</sup> Janvier 2026 s'élève à 573 176 €  
L'emprunt CDC de 800 000 € a été mobilisé le 20 Janvier 2026
- Opérations d'ordre de transfert entre sections – Chapitre 040 : 50 800 €  
→ Amortissement des subventions d'équipement
- Solde d'exécution négatif reporté – D001 : 145 786 € couvert par l'excédent de financement des restes à réaliser

Envoyé en préfecture le 05/05/2026

Reçu en préfecture le 05/05/2026

Publié le

ID : 077-257705566-20260428-DL20260420-BF

## 2. Recettes d'Investissement : 1 127 056,00 € + RAR 2025 : 1 448 863,00 €

Les recettes mobilisées pour financer les investissements se répartissent comme suit :

- Subventions – Chapitre 13 : RAR 2025 : 648 863 €  
Certaines opérations bénéficient de subventions de l'Agence de l'Eau Seine Normandie
  - AAC MLO Ecuelles – La Vallée aux Loups – Phase 1 – Solde
  - AAC Montigny sur Loing – La Chardonnière – Phase 1 – Solde
  - UTF 1 – MLO Moret sur Loing – Réhabilitation du Forage F4
  - UTF 1 – MLO Moret sur Loing – Réhabilitation du Château d'Eau Gros Bois
- Emprunts et dettes assimilées – Chapitre 16 : 486 001 € + RAR 2025 : 800 000 €  
→ L'emprunt de 800 000 € souscrit auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations en Décembre 2025 a été mobilisé le 20 Janvier 2026  
→ Une partie de l'enveloppe est un emprunt d'équilibre dans l'attente de la notification des subventions des opérations éligibles

D'autres chapitres viennent compléter les recettes d'investissement et relèvent des opérations d'ordre :

- Le virement de la section de fonctionnement : 300 000 €
- Les dotations aux amortissements : 341 055 €